

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*une demande de crédit d'étude de CHF 230'000.- pour la phase d'étude du réhaussement du Collège de la Vilette*

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## Préambule

L'augmentation démographique communale et les besoins scolaires en général ont une incidence directe sur la demande en classes scolaires supplémentaires. Pour répondre à ce besoin, conformément à la planification scolaire établie par le Service jeunesse et cohésion sociale (JECOS) et en application de la décision municipale fixant les priorités pour la fin de la législature en cours, la Municipalité a décidé de réaliser la surélévation du Collège de la Vilette afin de permettre la création de 4 classes supplémentaires pour la rentrée scolaire 2017. Ce projet, d'un montant estimé à CHF 2,4 mio, fait l'objet de la présente demande de crédit d'étude pour la somme de CHF 230'000.-.

## Objectifs du projet de surélévation du Collège de la Vilette

La surélévation du Collège de la Vilette permet de répondre aux besoins croissants dans le secteur sud-est de la Ville. Le bâtiment actuel a été conçu pour permettre de réaliser un étage supplémentaire, tout en sachant que les surfaces extérieures (préaux) peuvent absorber ces 4 classes supplémentaires.

Ce projet est rapidement apparu comme étant celui le plus adapté aux besoins scolaires, compte tenu de la planification à court terme portant en 2015 sur le réaménagement du Collège de la Place d'Armes et en 2016 sur la fin des travaux du Collège sis sur la Commune de Chamblon.

Une alternative à la surélévation du Collège de la Vilette pourrait être celle du réhaussement du Collège des 4 Marronniers (7 classes). Cette autre solution a également été étudiée. Cependant, elle a assez rapidement été écartée au profit de la surélévation du Collège de la Vilette. En effet, la création récente de 6 classes supplémentaires en portacabines au Collège des 4 Marronniers est déjà hors normes compte tenu des surfaces du préau. Pour cette raison, il serait impossible d'absorber 7 classes supplémentaires sans un réaménagement complet du site. Dans cette hypothèse, il faudrait créer des surfaces extérieures supplémentaires, de même qu'une salle de gymnastique et d'autres locaux de dégagement. Le coût de cette opération correspondrait à celui de la création de 7 classes mais avec, en finalité, le gain d'une seule unité (les portacabines devant être supprimés dans le réaménagement du site).

### Description des travaux

Les travaux envisagés consisteront en une construction légère (structure métallique) à l'image de la surélévation du Collège Léon-Michaud réalisée en 2005. Les coûts ont été estimés sur la base de cette précédente réalisation.

Les prestations à effectuer dans le cadre du budget à octroyer concernent le mandat à confier à l'architecte, l'ingénieur-civil et les ingénieurs chauffage-ventilation-sanitaire-électricité (CVSE) portant sur l'avant-projet, le projet définitif, la procédure de mise à l'enquête publique et l'appel d'offres en entreprise générale. Le mandat porte sur le bâtiment lui-même et les réaménagements extérieurs (agrandissement du préau).

### Coût et financement :

Le budget des études pour la planification de ce projet, y compris les appels d'offres, est estimé à CHF 230'000.-.

Le budget global calculé sur la base de la réalisation de la surélévation faite au Collège Léon-Michaud est estimé à CHF 2'400'000.- (études et travaux).

CFC	PHASE I : crédit d'étude	Coûts
11	Analyse amiante	CHF 2'000.00
29	Honoraires pour études architecte et ingénieurs	200'000.00
54	Intérêts intercalaires (phase d'étude)	8'000.00
56	Frais divers et imprévus	20'000.00
Total Phase I TTC		230'000.00

Les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 48'484.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, CHF 2'484.- et l'amortissement, CHF 46'000.-.

### Planning

PHASE I : projet	
Dépôt du rapport à la Municipalité	Mars 2015
Approbation du cahier des charges pour honoraires architecte	Avril 2015
Début appel d'offres d'honoraires architecte	Mai 2015
Retour des offres d'honoraires	Juin 2015
Attribution du mandat d'architecte	Juillet 2015
Obtention du crédit d'étude par le Conseil communal	Juillet 2015
Projet, développement du projet définitif, dossier permis de construire	Juillet-oct 2015
Dépôt permis de construire	Octobre 2015
Délivrance permis de construire	Janvier 2016
Début appel d'offres pour travaux de réalisation	Février 2016
Envoi des soumissions	Mars 2016
Retour des offres	Mai 2016
PHASE II : réalisation	
Dépôt du rapport de la Municipalité pour l'obtention du crédit d'ouvrage	Juin 2016
Obtention du crédit d'ouvrage	Octobre 2016
Préparation à l'exécution	Oct-Nov. 2016
Travaux	Déc-Juillet 2017
Remise de l'ouvrage	Juillet 2017



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

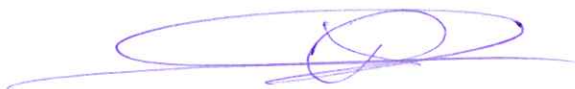
LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'étude du réhaussement du Collège de la Villette;
- Article 2: Un crédit d'étude de CHF 230'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte N°9326 et amortie en 5 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard

La Secrétaire



S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : Madame Gloria Capt, municipale du dicastère de l'urbanisme et des bâtiments